
PHONE WEB
Société Anonyme au capital de 225.000 €
Siège social : 88, Rue de Courcelles (75008) PARIS
403.916.133. RCS PARIS
(2000 B 04555)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUIIN 2013

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les actionnaires,

Nous voici donc de nouveau réunis en Assemblée Générale, mais à caractère Extraordinaire, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au cours de laquelle vous avez approuvé les comptes clos au 31 Décembre 2012 et avez affecté le bénéfice dudit exercice en totalité au poste "*Report à Nouveau*".

Le projet de cette augmentation de capital qui vous est soumis par votre Conseil participe au renforcement des fonds propres de notre Société, en ces temps conjoncturels très incertains.

Votre Conseil vous demandera donc :

- ✓ De constater que le capital social, s'élevant à 225.000 € est divisé en 1.125.000 Actions de 0,20 € de nominal chacune, est bien entièrement libéré, puis de prendre acte, après la dernière affectation que vous avez décidée lors de vos délibérations de ce jour, que le poste "*Report à nouveau*" est désormais créditeur d'une somme de 162.858 €.

Puis, votre Conseil vous demandera, dans le cadre de ce processus juridique :

- ✓ De décider d'augmenter ledit capital d'une somme de **56.250 €** pour le porter à la somme de **281.250 €**, par incorporation de pareille somme prélevée sur le poste "*Report à nouveau*", ce dernier présentant après ce prélèvement un solde créditeur de 106.608 €, et vous procéderez, en conséquence, à l'élévation du nominal des 1.125.000 Actions composant le capital social, la valeur nominale de chacune de ces 1.125.000 Actions étant portée d'une somme de 0,20 € à la somme de **0,25 €**.

Cette opération étant une simple opération comptable, vous prendrez acte du caractère définitif de l'augmentation de capital visée dans les paragraphes précédents et vous constaterez que le nouveau capital social s'élève bien à la somme de **281.250 €** divisé en 1.125.000 Actions de **0,25 €** de nominal et vous chargerez votre Conseil d'en informer les services comptables.

Enfin, votre Conseil vous demandera, dans le cadre du caractère définitif de cette augmentation de capital :

- ✓ de modifier la rédaction des articles 6 et 7 des statuts pour celle suivante, savoir :

Nouvelle rédaction :

ARTICLE 6 - FORMATION DU CAPITAL SOCIAL

(....)

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du **26 Juin 2013**, les Actionnaires de la Société ont porté le capital social à la somme de 281.250 Euros, par voie d'incorporation de réserves à concurrence d'une somme de 56.250 € et par élévation du nominal des 1.125.000 Actions, le nominal de chaque action ayant été porté à 0,25 €.

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de **DEUX CENT QUATRE VINGT UN MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (281.250 €)**. Il est divisé en **UN MILLION CENT VINGT CINQ MILLE (1.125.000)** actions d'une seule catégorie, de nominal **0,25 €**.

Nous restons à votre disposition pour répondre aux questions liées à l'ordre du jour que vous jugeriez utiles de nous poser.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION